

**Contribution d’Adédom au GR31 sur le Projet de loi instituant un système universel de retraite**

Adédom, Fédération nationale souligne tout d’abord sa volonté que la loi sur le Grand âge dite loi « Dépendance » soit au cœur de l’agenda social et ne soit pas reportée sous prétexte d’autres urgences. La loi dépendance ne doit pas être la victime de la loi sur les retraites sous prétexte d’un arbitrage financier.

Les estimations du rapport Libault font état d’un investissement de près de 10 milliards d’euros. C’est une inquiétude sérieuse d’autant plus que le flou total subsiste sur l’impact financier de la réforme des retraites. Les négociations en cours avec les différents secteurs professionnels, la détermination de la valeur du point, l’impact des mesures sociales soutenues par Adédom dans le projet de texte de loi, laissent une grande incertitude sur l’impact financier de cette réforme.

La conférence de financement soutenue et approuvée par Adédom apportera sans doute des éléments d’appréciation utiles. Adédom estime important que notre secteur à travers les employeurs de l’économie Sociale (UDES) y soit représenté.

Adédom rappelle que notre secteur est en attente d´une loi ambitieuse privilégiant une offre de services à la hauteur des besoins des bénéficiaires à travers sa proposition de New deal pour offrir un panier de services de qualité et complémentaires articulant politique de prévention et aide et soins.

Sur le fond et pour répondre à la sollicitation du GR 31 sur la question spécifique de la réforme des retraites et tout en regrettant la saisine rapide de la CNSA, ce qui rend difficile un positionnement démocratique de nos organisations, Adédom est favorable aux grands principes de cette réforme qui prévoit la mise en oeuvre d’un système universel, par répartition, en points. Adédom soutient également l’ensemble des mesures visant à accompagner et protéger les personnes fragiles ou ayant connu des carrières heurtées, notre secteur en étant largement l’objet, ainsi que l’évolution du montant minimum des pensions à 1 000 €.

Adédom soutient aussi le principe d’une reconnaissance de droits nouveaux pour les femmes dès l’arrivée du premier enfant et plus globalement pour éviter la disparité entre les retraites des femmes et des hommes. Notre secteur étant particulièrement féminisée, c’est une reconnaissance nécessaire.

Adédom soutient enfin la mise en place de droits ouverts en fonction de la durée de cotisation à condition que les professionnels exerçant des métiers reconnus pour leur pénibilité et les carrières longues puissent partir plus tôt. Dans les métiers du domicile, ces professionnels sont victimes d’arrêts de travail et d’accidents du travail dus à la pénibilité, le taux d’AT/MP est là pour l’attester malheureusement. Adédom est favorable à une prise en compte et une reconnaissance de cette pénibilité dans les métiers du domicile.

Adédom souhaite également que l’ensemble des revenus, y compris au-delà des plafonds prévus par le rapport Delevoye, contribue au nouveau système, ceci afin d’optimiser le financement des retraites et de mettre en œuvre les dispositifs de solidarité prévus dans le nouveau régime. C’est un principe de solidarité nationale.

Enfin, Adédom déplore un problème de méthode dans l’avancée de cette réforme car le contenu de la réforme reste confus et illisible. Un travail de pédagogie est nécessaire afin qu’elle puisse être comprise et que les Français puissent se projeter et être rassurés quant au montant de leur future pension.

Adédom regrette enfin qu’à aucun moment les organisations syndicales et patronales n’aient pu négocier sur ce sujet capital.

***Contact Presse****:*

*adédom : David Zeisler - 01 40 84 68 79 -* *d.zeisler@adessadomicile.org*

*À propos d’adédom*

Reconnue d’utilité́ publique depuis 1938, elle représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité́, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, adédom ancre pleinement son action dans la voie de l’économie sociale et solidaire. En savoir plus sur [adedom.fr](http://www.adessadomicile.org)